

## Conseil scientifique de l'Institut de physique (INP)

### Recommandation

### Valorisation des actions liées aux enjeux environnementaux dans la recherche

Dans son avis récent (2022-43, "intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche - une responsabilité éthique"), le comité d'éthique du CNRS a considéré que l'intégration de la question environnementale dans les pratiques et les thématiques de recherche faisait partie des missions des agents CNRS. Dans le même temps, le comité souligne la difficulté à concilier ces impératifs avec la recherche de haut niveau dans un contexte international compétitif, illustrant la difficulté pour les chercheurs à concilier des objectifs scientifiques quantitatifs classiques et une démarche de changements de pratiques.

Dans ce contexte, les chercheur.e.s, enseignant.e.s chercheur.e.s et personnels techniques de l'INP peuvent s'engager dans une évolution de leurs pratiques de recherche, ou dans une réorientation thématique. Il serait dommageable que ces démarches pouvant affecter leur production scientifique soient pénalisées lors de leurs évaluations, ce qui freinerait l'objectif affiché du CNRS d'une réduction progressive de son impact environnemental. Le Conseil Scientifique de l'INP recommande donc une prise en compte explicite de la question environnementale dans l'évaluation des personnels techniques et de recherche. En particulier, il recommande l'intégration d'une catégorie supplémentaire (par exemple "intégration de la question environnementale") pouvant être renseignée dans les formulaires d'évaluation, de promotion et de candidature :

- compte-rendu d'activité des chercheurs (CRAC) et dossiers de promotion/candidature en ligne
- trame proposée pour les rapports à vague et à mi-vague pour les personnels de recherche
- compte-rendu annuel Sirhus pour les personnels techniques.

La présence explicite de cette catégorie dans les formulaires d'évaluation permettra de les légitimer et de démontrer l'importance que leur accorde le CNRS.

**Claudine Crépin-Gilbert**  
Présidente du CSI INP

**Recommandation adoptée le 2 février 2023**

**OUI : 16**

**NON : 0**

**Abstention : 0**

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS ;
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS ;
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS ;
- M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'Institut de Physique ;
- Mme Thérèse HUET, directrice adjointe scientifique de l'INP et MM. Benoit DEVINCRE, Bertrand GEORGEOT, Frédéric PETROFF, Sylvain RAVY, Sébastien TANZILLI, directeurs adjoints scientifiques de l'INP.

Copie :

- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique ;
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN);
- M. Yaël GROSJEAN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N);
  
- M. David DEAN, président de la Section 02 ;
- M. Jean Marie GEORGE, président de la Section 03 ;
- M. Abdelmajid TAKI, président de la Section 04 ;
- M. Jean-Louis BARRAT, président de la Section 05 ;
- M. Daniel GRANDE, président de la Section 11 ;
- Mme Karine ANSELME, présidente de la CID 54 ;
  
- M. Rémi CARLES, président du CSI INSMI ;
- M. Olivier DRAPIER, président du CSI IN2P3 ;
- Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CSI INEE;
- M. Yaël GROSJEAN, président du CSI INSB ;
- Mme Béatrice MARTICORENA, présidente du CSI INSU ;
- M. Olivier SANDRE, président du CSI INC ;
- M. Gilles SASSATELLI, président du CSI INS2I;
- M. Serge SIMOENS, président du CSI INSIS ;
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CSI INSHS.